

1.

Débitrice: **CERVIM SA**, Immeubles Les Vergers 5, chez Fiduciaire Gefima SA, **1162 Saint-Prex**
2.

Date du sursis concordataire provisoire: 21.11.2006
3.

Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois
4.

Commissaire provisoire: Jacques Lauber, agent d'affaires breveté à Lausanne
5.

Remarques: Par décision du 21 novembre 2006, communiquée le 21 novembre 2006, la présidente du Tribunal d'arrondissement de La Côte a accordé à la société CERVIM SA un sursis concordataire provisoire dès le 21 novembre 2006, constaté que la suspension des poursuites a été ordonnée par prononcé du 23 octobre 2006 et qu'une audience avait déjà été fixée au 9 janvier 2007 à 9 heures (voir publication du 1er novembre 2006).
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(03654648)